

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISSANT LES MARDIS, MERCREDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES, 25 centimes la ligne.

RECLAMES, 50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont r cus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paent d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT se paie d'avance.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.



ON S'ABONNE : A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

LOT, AVEYRON, CANTAL, ZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE:

Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1867 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 27 Novembre 1867.

BOURSE DE PARIS.

	R ^{te} 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 25 novembre	68 90	98 50
Du 26.....	68 75	98 75
Du 27.....	69 »	98 50

BULLETIN.

La discussion sur la politique extérieure qui va s'ouvrir au Sénat cette semaine pour se continuer ensuite au Palais-Bourbon, est fort simplifiée par la publication des documents contenus dans le Livre jaune. C'est là ce qu'on peut appeler un plaidoyer sur pièces. Les orateurs du gouvernement n'auront qu'à le développer. Il met en pleine lumière la vigilance et la fermeté du cabinet des Tuileries aussi bien à l'égard des affaires d'Allemagne, de Crète, etc., que pour la question italienne.

MM. Jules Favre, Simon et Pelletan sont inscrits pour parler sur la question de Rome; ils auront à lutter, indépendamment des ministres et des membres de la majorité, contre M. Thiers, plus que jamais résolu, dit-on, à défendre le pouvoir temporel dans le double intérêt des croyances religieuses et du principe monarchique.

Dans la question allemande, l'illustre orateur se trouvera de même en hostilité avec ses collègues aussi disciplinés dans l'opposition systématique, qu'il s'y montre lui, récalcitrant.

Le Czar annonce que le prince Gortschakoff doit se retirer et que le général Ignatieff ambassadeur de Russie à Constantinople sera appelé à prendre la direction des affaires étrangères à Saint-Petersbourg. Ce général passe en Russie pour être un partisan passionné de la politique énergique et offensive; il est plus hostile à la Turquie que tout autre diplomate russe.

La France continue de donner à l'Italie, ainsi d'ailleurs qu'aux autres Etats, l'exemple de la fidélité aux engagements. Une dépêche de Rome, 23 novembre, nous apprend que les troupes

françaises ont commencé leur mouvement de concentration sur Civita-Vecchia.

L'Italie annonce que 900 prisonniers garibaldiens ont été consignés le 25 à Orbitello par les autorités pontificales, entre les mains des autorités italiennes.

Il ne paraît guère que le gouvernement turc songe à abandonner l'île de Candie. Voici ce que mande une dépêche de Constantinople :

« On a décidé l'organisation de l'administration crétoise et la subdivision de l'île en cinq gouvernements sous la haute direction de Hussein-Pacha. Sur les cinq gouvernements il y en aura trois chrétiens, Kara-Théodori, Ostakis et Sava, qui seront élevés au rang de Pacha, avec des revenus considérables.

Le gouvernement espagnol, lui aussi, prend le bon parti; il s'adonne aux économies. La Gazette officielle de Madrid promulgue un décret apportant une grande réduction dans le budget du ministère de la guerre pour l'exercice prochain. On prépare des économies dans les autres départements.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Blois, 25 novembre.

Le Journal de Loir-et-Cher avait annoncé qu'un vol de valeurs montant à une somme de 500,000 fr. avait eu lieu au comptoir d'Escompte d'Orléans; ce journal a reçu avis que la nouvelle dont il s'était fait l'écho est complètement fautive.

Londres, 24 novembre, 9 h. 45 m. du soir.

Aujourd'hui, une procession funèbre a eu lieu à Hyde-Park en l'honneur des Fénians exécutés. Environ 3000 personnes ont pris part à cette manifestation. M. Finlan a prononcé une oraison funèbre. On annonce un autre meeting pour ce soir. La police n'est pas intervenue.

Manchester, 23 novembre, soir.

Une procession de 4500 fénians des deux sexes a eu lieu aujourd'hui dans les rues de Manchester. Tous les membres de la procession ont mis chapeau bas en passant devant les maisons d'Alen et Larkin.

Belfasse, 25 novembre.

Des désordres ont eu lieu hier, ici, à cause de la cherté du pain. Les vitres de quelques maisons ont été brisées et des boutiques de boulangers ont été pillées. La police a fait feu sur les émeutiers. On a tiré d'autre part sur deux policemen. La police et la troupe sont sous les armes. L'incident n'a pas eu de suites.

me disait que, le moment venu, j'obtiendrais de vous tous les renseignements nécessaires pour confondre la calomnie, et je pense...

— Ayez la bonté de passer dans cette pièce capitaine et de me laisser seul un instant. » interrompit Wrangel spéculant peut-être sur la rencontre qu'il allait provoquer.

Edith tressaillit d'effroi à l'idée de l'apparition de Puke; elle se serait enfuie si ses jambes le lui avaient permis. Quand leurs regards se rencontrèrent, un cri de surprise s'échappa des lèvres du capitaine, puis il tomba aussitôt à genoux devant elle.

Elle retrouva bien alors la force de se lever, mais elle ne s'éloigna pas et resta debout, immobile et pâle comme un lis.

« M^{lle} Edith, dit-il en l'enveloppant de ses regards il y a bien longtemps que nous n'avons causé ensemble. Permettez-moi de vous parler en toute sincérité.

— Parlez, Jean, je vous écoute, » répondit-elle le sein palpitant.

Elle l'appela par son prénom, sous l'impression délicate qu'avaient réveillée en elle la présence, la voix et les manières de Puke, impression qui la faisait trembler. Elle l'appela Jean parce qu'elle se reportait par la pensée au lieu de sa naissance, au sein de la belle nature et auprès du premier ami de son enfance.

« Pardonnez-moi mon audace, mademoiselle; mais votre présence fait vibrer toutes les cordes de mon cœur et l'inonde de la plus douce harmonie, ce cœur qui n'entendait depuis cinq ans que les sons les plus discordants. Qu'une seule fois il me soit permis de vous

New-York, 23 novembre, soir. Or, 440 1/4. Change sur Londres, 109 1/4. Bons Américains 1882, 108. Chemin de fer de l'Illinois, 130.

St-Petersbourg, 24 novembre.

Un Ukase impérial ordonne qu'il soit procédé du 15 janvier au 15 février, à une levée de recrues pour compléter l'effectif ordinaire de l'armée et de la flotte. Cette levée sera de 4 pour mille.

Florence, 24 novembre, soir.

On lit dans le journal l'Italie. Quelques journaux étrangers ont prétendu que la réponse de la France à la lettre du général Menabrea était conçue en termes assez vifs. Cette assertion est d'autant plus inexacte qu'il n'y a pas eu de réponse et qu'il ne pouvait pas même y en avoir. La lettre du général Menabrea s'adressait uniquement au ministre d'Italie en France et n'avait d'autre but que d'indiquer le point de vue du gouvernement dans la question romaine. Nous croyons que les rapports des deux gouvernements, même après cette lettre, ont pris un caractère qui n'a rien d'alarmant pour les amis de l'Italie.

Les journaux annoncent que Garibaldi est indisposé. Une dépêche porte que l'état de sa santé s'est beaucoup amélioré.

POLITIQUE GÉNÉRALE

EXPOSÉ DE LA SITUATION DE L'EMPIRE.

Affaires étrangères.

Voici le passage relatif aux affaires de Rome :

L'année 1866 avait été marquée par de grands événements politiques et militaires. C'est l'honneur de notre siècle de mettre au premier rang les conquêtes pacifiques du progrès et de la civilisation, et, à ce titre, l'année 1867 laissera un durable souvenir.

L'Empereur, devant une assemblée unique dans les annales de l'histoire, a donc pu avec un juste orgueil et une légitime satisfaction prononcer ces mémorables paroles :

« De tous les points de la terre, les représentants des arts et de l'industrie sont accourus à l'envi, et l'on peut dire que peuples et rois sont venus honorer les efforts du travail, et, par leur présence, les couronner d'une idée de paix et de conciliation.

Tel a été, en effet, le caractère du grand mouvement auquel nous venons d'assister. Les peuples ont appris à se mieux connaître dans ces vastes concours de toutes les plus nobles émulations, et les impressions qu'ils y ont puisées achèveront de faire prévaloir sur les préjugés surannés les sentiments d'une mutuelle sympathie.

Ce n'est pas en vain non plus que se seront succédé parmi nous tant d'illustres hôtes. Les rapports personnels qu'a inaugurés ou resserrés leur séjour sont de nouveaux et précieux gages en faveur de la paix.

La réunion d'un si grand nombre de souverains et d'hommes d'Etat est venue donner à notre diplomatie un secours précieux dans l'œuvre d'apaisement qui est partout le but principal de ses efforts.

Pendant la dernière session, les grands corps de l'Etat ont reçu communication des documents relatifs

déclarer que je vous aime de toutes les forces de mon âme, de vous serrer la main et d'attacher mes regards sur vos yeux. »

Mais tout à coup il se releva précipitamment et reprit avec une agitation extrême :

« A propos, on m'a dit...

— Quelle vivacité, Puke ! Que vous a-t-on dit ?

— Que vous êtes fiancée à de Palmerna.

— J'espère bien pourtant, répliqua-t-elle en lui prenant la main, que ce n'est pas pour cela que vous voulez vous battre avec lui ?

— Le bruit est donc fondé ?

— Répondez d'abord à ma question, Puke.

— Eh bien, non, mademoiselle, mille fois non, ce n'est pas pour cela. Je l'ai provoqué uniquement parce qu'il m'a offensé. J'ai même provoqué, en outre, le lieutenant Caling, que je devrais épargner plus que tout autre, car enfin il est votre frère.

— Et vous persistez dans l'intention de vous battre avec eux ?

— Ma résolution est inébranlable. Il faut que je contraigne ces messieurs à m'accorder leur estime, puisqu'ils ne veulent pas me la donner de bonne grâce.

— Mais, mon Dieu, vous pouvez les tuer !

— Craignez-vous pour la vie de M. de Palmerna ?

— Votre question est une accusation, Puke ; mais je vous la pardonne. Comme sœur et comme amie, j'ai le droit de trembler pour tous les trois.

— Soyez sans inquiétude, Mademoiselle, vous n'avez à craindre que pour un seul.

— Comment pouvez-vous assurer cela si positivement ? Le duel est un jeu de hasard dont personne ne

à l'affaire du Luxembourg, ainsi que de l'acte international qui l'a définitivement réglée. Nous n'avons à revenir sur cet incident que pour constater l'entière exécution du traité de Londres. La citadelle de Luxembourg a été évacuée par les troupes prussiennes.

Chaque jour voit disparaître les redoutables fortifications qui menaçaient notre frontière depuis tant d'années, et le grand-duché, dégagé désormais, comme le Limbourg, des liens par lesquels il s'était trouvé rattaché en 1815 à la confédération germanique, est entré complètement dans les nouvelles conditions d'indépendance que sa neutralité lui garantit. Le gouvernement de l'Empereur n'avait pas hésité à s'en rapporter à la décision des puissances européennes dans une question qui pouvait affecter la tranquillité générale. Il a eu à se louer hautement de la justice qu'elles ont rendue à ses intentions, et s'est félicité de l'initiative par laquelle il a, dans une affaire secondaire, préparé la reconstitution du concert européen, seule base véritable du maintien de la paix.

Cependant, le parti révolutionnaire, ne voulant pas renoncer à l'espoir de mettre à profit l'ébranlement causé en Europe par les événements de l'année dernière, s'organisait en silence, et l'Italie lui semblait le terrain le mieux préparé pour agir. Le calme au milieu duquel, malgré tant de sinistres pronostics, s'était effectué le retrait des troupes françaises de Rome, et l'ordre qui n'avait cessé de régner depuis lors dans les Etats pontificaux, irritaient les hommes d'action ; ils voyaient avec inquiétude la convention du 13 septembre porter peu à peu ses fruits. Déjà plusieurs symptômes heureux, tels que le règlement de certaines affaires ecclésiastiques et les arrangements relatifs au partage de la dette pontificale, semblaient annoncer quelque amélioration dans les rapports de l'Italie et du St-Siège, et faisaient entrevoir un travail d'apaisement graduel que le temps seul pouvait rendre fécond.

Dans cette conviction, nous surveillions avec une constante sollicitude les menées occultes qui pouvaient détruire nos espérances. Nous ne cessions, dès le mois de janvier, de signaler au gouvernement italien l'existence de comités et de dépôts d'armes sur différents points voisins de la frontière romaine.

Lors de la formation du ministère du 10 avril, nous avons redoublé d'insistance auprès du nouveau président du conseil, en appelant son attention sur les faits inquiétants qui se multipliaient chaque jour.

Les assurances que nous avons reçues étaient tellement positives et réitérées que nous aurions eu mauvaise grâce à ne pas les accueillir avec une satisfaction marquée. Nous regrettions néanmoins de voir le gouvernement du roi tarder à prendre certaines mesures préventives qui, en arrêtant les préparatifs du mouvement, eussent tout d'abord découragé les meneurs et détruit l'espoir qu'ils semblaient mettre dans une attitude passive des autorités.

Leur langage et celui de leur chef donnaient au contraire une publicité audacieuse à leurs projets, et l'Italie assistait au spectacle affligeant d'un parti se plaçant ouvertement au-dessus de l'autorité des lois et foulant aux pieds les engagements internationaux sanctionnés par le Parlement.

Toutefois, le gouvernement italien reconnut la nécessité de former autour des Etats pontificaux un

peut prévoir l'issue.

— Quand on est sûr de son bras et non moins sûr de ses armes, on n'est pas, sur le terrain, l'instrument aveugle du hasard. Tranquillisez-vous donc, mademoiselle.

— Comment serais-je sans inquiétude ?

— Vous n'avez à craindre ni pour la vie de Palmerna, ni pour celle de votre frère. Mille fois plutôt mourir que de vous causer le moindre chagrin.

— Ainsi, voulez-vous dire, vous exposerez votre propre vie en épargnant celles de vos adversaires ?

— Oui, à cause de vous. »

Edith baissa la tête, et son cœur se gonfla. Elle était engagée dans un labyrinthe, et quoiqu'il fût loin d'être obscur, elle ne savait comment en sortir. Jamais le secret qu'elle avait caressé si longtemps au fond de son cœur ne s'était présenté plus clairement à elle, et néanmoins ses lèvres ne voulaient pas le trahir par un seul mot.

En ce moment plus que jamais, elle n'était qu'une faible jeune fille.

« Edith ! » murmura Puke.

Elle tressaillit, et, voyant qu'il lui tendait une main, elle la saisit.

« Puis-je vous faire une question, ajouta-t-il, une seule ?

— Parlez, Jean.

— Dites-le moi franchement : aimez-vous de Palmerna ?

— Non, Puke, non, non !

— Êtes-vous fiancée avec lui ?

— Non, non, c'est un faux bruit. Je sais qu'il a l'intention de demander ma main; mais il ne s'est pas

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 27 novembre 1867.

UNE FEMME VINDICATIVE

Roman historique Suédois.

PAR RIDDERSTAD.

CHAPITRE II

(Suite).

L'AVEU

A ces mots, Edith éprouva tout ensemble de la fierté et du chagrin. Elle sentait qu'à sa place elle aurait répondu comme lui, et cependant cette réponse froissait son cœur de femme.

Puke reprit après avoir fait quelques tours dans la pièce :

« L'honneur exige que je me batte avec mes deux amis de jeunesse; personne ne peut prévoir l'issue de cette rencontre, et peut-être n'ai-je que quelques heures à vivre. A notre affaire donc, M. le baron. Une époque de la vie de mon père est toujours restée pour moi un mystère impénétrable; mais souvent il

La reproduction est interdite.

Cordon de troupes destiné à empêcher l'invasion imminente du territoire romain par les bandes organisées sur le sol italien. Nous les pressions de faire plus et d'attaquer le mal dans sa source, en dissolvant les bureaux d'enrôlements, que leur clandestinité ne devait pas soustraire à sa vigilance. Les volontaires, entrés d'abord isolément, traversaient la frontière en groupes de plus en plus nombreux. Partout repoussés par les troupes pontificales et par les populations elles-mêmes, ils se reformaient derrière les troupes royales, pour renouveler leurs attaques.

La Convention du 15 septembre perdait évidemment chaque jour le caractère d'efficacité sur lequel nous avions compté. Le cabinet de Florence nous le déclara bientôt lui-même, et nous annonça qu'il croyait être dans la nécessité de faire avancer ses troupes sur le territoire pontifical pour y rétablir l'ordre. Un mouvement de concentration s'opérait simultanément au sein de l'armée italienne, qui, rompant le cordon établi sur la frontière, pour se former en colonnes, donna de nouvelles facilités à l'invasion. Nous dûmes demander au gouvernement italien de rétablir par des actes décisifs notre confiance justement ébranlée, et laisser entendre que nous serions incessamment obligés d'aviser.

Bien que, dès ce moment, toutes les mesures commandées par la prudence eussent été prises de notre côté, nous avons néanmoins donné au gouvernement du roi le temps de se replacer dans une situation normale. Garibaldi, toutefois, ayant passé à travers les sept vaisseaux qui le gardaient, traversé librement Florence, harangué la foule, pénétré dans les provinces pontificales et conduit son armée à quelques heures de Rome, nous avons dû secourir la faible garnison qui, épuisée de fatigue, attendait le dernier assaut avec un courage au-dessus de ses forces. Les dangers auxquels des tentatives anarchiques exposaient l'Italie tout entière, plus encore que la papauté elle-même, avaient provoqué dans l'intervalle l'avènement au pouvoir d'hommes connus par leur patriotisme et leur fermeté.

Au milieu des difficultés de la première heure, ils ont cru nécessaire d'occuper quelques points de l'extrême frontière romaine. Mais en apprenant la défaite des bandes et la fuite de Garibaldi, ils ont, avec une louable spontanéité, révoqué des ordres qui lui était de notre devoir de désapprouver hautement. Depuis lors, le ministère italien s'est appliqué avec succès à faire rentrer dans l'ordre légal tout ce qui s'en était écarté, et l'impudence manifeste des agitateurs a démontré combien la masse entière de la population est désireuse de suivre dans cette voie ceux qui osent lui en montrer le chemin.

Le gouvernement de l'Empereur, en présence d'efforts qui lui rendaient la confiance, a suspendu le départ d'une troisième division. Des ordres ont même été donnés pour concentrer le corps expéditionnaire à Civita-Vecchia, et comme le calme est aujourd'hui rétabli dans les Etats du Pape, nous pouvons calculer l'époque prochaine du rapatriement de nos troupes. Nous avons appelé sur la situation de l'Italie et des Etats pontificaux l'attention des puissances, que ne sauraient laisser indifférentes des questions qui touchent non-seulement aux intérêts moraux et religieux d'un grand nombre de leurs sujets, mais encore aux principes d'ordre et de stabilité.

L'Exposé parlant ensuite des embarras de la Turquie, dit : « Les engagements de la Porte envers l'Europe, en 1856, les services rendus, nous donnaient le droit de parler, d'être écoutés. Nous n'avons cessé d'indiquer comme base essentielle des réformes, l'avènement définitif de tous les sujets de l'empire à l'égalité réelle et leur émancipation par une bonne organisation de la justice, de l'administration et de l'enseignement. »

L'Exposé espère que de notables changements sont à la veille de s'accomplir en Turquie dans l'ordre économique et administratif.

L'Exposé constate les améliorations effectuées en Turquie. Il constate les bons effets des concessions conseillées à la Porte relativement à la Serbie et la Roumanie :

« Nos efforts n'ont malheureusement pas été couronnés d'un succès aussi complet dans les négociations concernant la Crète.

« Nous avons demandé, d'accord avec les gouvernements de Vienne, de Berlin, Saint-Petersbourg, Florence, que les populations fussent consultées; ces suggestions n'ont pas été accueillies.

« La résistance des Crétois continuant, les quatre corps présentèrent une note collective dont l'Angleterre ne refusa pas de recommander officieusement la prise en considération. Mais le sultan subordonnant les mesures conseillées à des conditions préalables,

répondit par un refus implicite.

» Devant cette attitude, il ne restait plus qu'à dégager notre responsabilité et à reprendre notre entière liberté d'appréciation. Tel fut l'objet d'une déclaration remise par les quatre puissances, fin octobre.

« Nous ne ferons rien cependant pour entraver les efforts de la Turquie. Nous voudrions même espérer qu'elle parviendra, par la voie qu'elle a adoptée, à rendre le calme à la Crète.

» Les relations avec les Etats-Unis ont repris le caractère habituel de cordialité.

L'exposé se félicite également de l'exécution du traité de Londres, relativement au Luxembourg. Cet arrangement prépare la réconstitution du concert européen, seule cause du véritable maintien de la paix.

Pour extrait : A. Layou.

LE LIVRE BLEU.

1^{er} article.

Il est bon de savoir. Nous allons faire en sorte que nos lecteurs soient au courant de la situation politique et économique, industrielle et agricole où se trouve la France en cette fin d'année 1867. Nous prendrons au *Livre Bleu* ce qu'il a d'intéressant. Le plus de faits, le moins de phrases possible.

Municipalités. — Le gouvernement s'attache toujours avec le plus grand soin à choisir les maires dans le sein des assemblées municipales. Les nominations faites en dehors des conseils depuis la dernière convocation du Corps législatif sont au nombre de 97. Toutes se justifient par des circonstances exceptionnelles qui n'ont pas laissé à l'administration la possibilité de faire d'autres choix sans compromettre les intérêts confiés à sa garde.

Presse périodique. — Le 1^{er} janvier 1867, le nombre des journaux politiques était de 336, dont 64 imprimés à Paris et 272 dans les départements. Au 31 octobre 1867, le nombre des journaux politiques est de 384; 74 sont imprimés à Paris et 310 dans les départements.

Le 1^{er} janvier 1867, le nombre des journaux non politiques était de 1435, savoir : 750 pour Paris et 725 pour les départements. Le 31 octobre 1867, le nombre de ces mêmes journaux est de 886 pour Paris et 805 pour les départements. Dans le cours de l'année, le gouvernement a autorisé la création de 67 nouvelles feuilles politiques; 29 à Paris et 38 en province.

Depuis le 1^{er} janvier 1867, aucun avertissement n'a été donné, aucun journal n'a été suspendu ni supprimé à Paris non plus qu'en province, l'administration conformément aux principes posés dans la lettre impériale du 19 janvier ayant abandonné l'application des mesures répressives autorisées par le décret du 17 février 1852. Dans cette même période, le nombre des communiqués a été de 213 à Paris et de 201 dans les départements. Du 1^{er} janvier 1867 au 31 octobre 1867, il a été prononcé 28 condamnations judiciaires, dont 12 à Paris et 16 dans les départements.

Médecine gratuite. — Un rapport présenté à l'Empereur a constaté que, pendant la période quinquennale de 1861 à 1865, plus d'un million d'indigents malades avaient profité des bienfaits de la médecine gratuite établie dans quarante-huit départements en faveur des classes laborieuses des campagnes. Les ressources fournies par les communes, les établissements de bienfaisance, les départements, la charité privée et l'Etat ont atteint le chiffre de 5,333,937 francs, et les dépenses comprenant les indemnités allouées aux médecins, les fournitures de médicaments, l'acquisition des mobiliers médicaux, etc., se sont élevées à 4,973,876 francs.

Mendicité. — Les départements où la mendicité est interdite s'élevaient maintenant au nombre de cinquante-huit. A la demande des conseils généraux, la même mesure sera bientôt introduite dans plusieurs autres, et l'on peut prévoir l'époque peu éloignée où l'application en sera devenue générale. Ce résultat n'est pas moins désirable au point de vue de l'ordre et de la morale publique que dans l'intérêt des véritables indigents eux-mêmes. Les progrès économiques dus à ces dernières années, les développements qu'ont pris les intuitions de prévoyance et d'assistance sociale aident et favorisent les efforts de l'administration.

— Ne discutons pas plus longtemps là-dessus. Agissez à votre guise en toute liberté. L'homme a

peut-être des devoirs que nous ne comprenons pas bien, nous autres femmes. Remplissez donc les exigences de l'honneur : car un homme sans honneur — je le conçois bien — n'est que l'ombre d'un homme. Mais permettez-moi une seule chose : ne vous exposez pas imprudemment; pensez...

— A qui ? interrompit Puke. Dites-le moi, à qui ?

— Incrédule, murmura-t-elle, à moi !

Puke, ravi, électrisé, s'élança vers elle les bras ouverts, et elle se cacha, en rougissant, le visage sur le sein du capitaine. Mais ce moment d'indécible bonheur des deux amants ne fit que naître et mourir.

« Vous avez eu un témoin, leur dit Wrangel, qui rentrait en ce moment. Que la Providence soit avec vous ! Il y a longtemps déjà que j'avais remarqué votre inclination réciproque, mais il n'était pas en mon pouvoir de changer le cours des événements. Néanmoins nous arrivons tôt ou tard au but qui nous est assigné. — Voici, mademoiselle, ma réponse à la lettre de la reine; j'espère que S. M. la trouvera satisfaisante. »

Puis, leur prenant la main, il ajouta : « Voulez-vous suivre le conseil d'un ami ?

— Volontiers, volontiers !

— Que votre amour, sans s'affaiblir dans vos cœurs, reste un profond secret. Me promettez-vous de ne le confier à personne ? Je veillerai sur vous.

— Nous le promettons !

— Alors, au nom de vos parents, je joins vos mains et vous bénis.

— Amen ! dit solennellement, du seuil de la

Etablissements de bienfaisance. — Au commencement de 1852, les hospices, bureaux de bienfaisance, etc., disposaient d'une masse de ressources de 80 millions. Au 1^{er} janvier 1867, leur capital s'élevait à 83 millions ; près de 1,700,000 indigents y prenaient part.

Les œuvres qui ont surtout progressé sont celles qui distribuent des secours à domicile ; en 1852 ; elles ne possédaient que 4,010,586 francs, elles ont réalisé, en 1866, 6,469,988 francs. On voit quel essor la charité a pris sous le gouvernement impérial et combien tous les efforts se sont réunis pour maintenir et réveiller l'esprit de famille dans les classes indigentes car c'est la branche des secours à domicile qui a reçu le plus de développement et sur laquelle se portent aujourd'hui les principales ressources de la charité.

Sociétés de secours mutuels. — Au 31 décembre 1866, les Sociétés de secours mutuels, au nombre de 5,614, dont 4,121 placées sous le régime du décret du 26 mars 1852, comptaient 837,155 membres (104,237 honoraires et 732,918 participants). A la même époque, leur avoir général formait un capital de 43,063,235 fr. Du 1^{er} janvier au 31 décembre 1867, le nombre des Sociétés approuvées s'est augmenté de 205. Le nombre total des Sociétés était donc à cette époque de 5,819.

Chemins vicinaux. — L'achèvement des chemins vicinaux a été souvent signalé comme une des mesures les plus ardemment souhaitées par les populations. L'attention de l'Empereur s'est portée sur cette question. Une vaste enquête a été ouverte dans toutes les communes de l'empire pour procéder à l'examen de la situation de tous les chemins vicinaux ordinaires qui ne sont pas encore terminés et à leur classification d'après le degré d'urgence que présente leur exécution. Des commissions cantonales, composées des maires du canton, des membres du conseil général et du conseil d'arrondissement élus par chacune de ces circonscriptions, ont été appelées à réviser ce travail de classement en donnant leur avis sur les modifications dont il leur a paru susceptible. Enfin, par une instruction en date du 15 octobre dernier, le ministre de l'intérieur a demandé aux commissions départementales des informations qui permettent de terminer les mesures à prendre pour assurer la conservation et l'entretien des chemins ruraux.

Pour extrait, A. Layou.

Revue des Journaux

FRANCE.

La France s'attache à établir que la conférence a gagné du terrain : « L'acceptation du St-Siège, continue M. Garcin, est un premier et éclatant succès obtenu par la politique impériale. »

« Le Pape est, après tout, le plus intéressé dans la question. C'est en lui qu'on faisait résider le principal obstacle. C'est lui qu'on affectait de présenter comme devant faire échouer par un *non possumus*, inflexible toutes les tentatives de la diplomatie.

» Eh bien ! c'est le Pape qui, le premier, plein d'une noble confiance dans la protection de notre pays et dans la justice de l'Europe, accepte d'une manière positive l'invitation qui lui est adressée. C'est lui, qui vient demander aux gouvernements européens les garanties nécessaires à l'exercice du pouvoir dont il est investi comme le chef suprême de l'Eglise catholique ; c'est lui, qui soumet à leur arbitrage les différends qui le séparent de l'Italie, dans l'intérêt de la paix européenne et de la tranquillité des âmes.

» Que fera maintenant l'Italie ? Maintiendra-t-elle des prétentions qui rendraient illusoire son acceptation de la conférence ? Osera-t-elle encourir, devant l'Europe et devant l'opinion, la responsabilité d'un avortement qui ne serait dû qu'à elle ? Aîmera-t-elle mieux subir le veto de la France, que d'accepter le veto de l'Europe ?

porte, un membre de l'ordre des paysans, Larson.

Un instant après, le courrier Ernst amenait au pied du perron le cheval de M^{lle} Caling, et l'équipage de Wrangel le suivait.

Vive et légère comme un jeune page, Edith sauta en selle et se rida de Puke, qui s'imaginait qu'elle aurait besoin de son aide pour cela.

« Chez le baron Jerna, cria Wrangel à son cocher, quand il fut en voiture avec Puke.

— Nous nous reverrons dans un instant, dit l'amazone partant au galop, suivie d'Ernst.

(La suite au prochain numéro.)

Exposition universelle illustrée.

La 58^e Livraison de l'Exposition universelle illustrée publication autorisée par la Commission impériale, vient de paraître. En voici le résumé :

- I. *Matériel de Filage et de la Corderie* (1 grav.), par M. A. Arnaud. — II. *Les instruments de chirurgie* (1 grav.), par le Dr Caffé. — III. *Le Châlet Kaeffer* (1 grav.), par M. Victor Cosse. — IV. *Les papiers peints* (1 grav.), par M. Prosper Poitevin. — V. *Galerie des Machines* (suite), (2 grav.), par M. Ch. Boissay. — VI. *Vitraux* (1 grav.), par M. Bellet. — VII. *La Galvanoplastie de M. Christoffe* (3 grav.), par M. E. de La Bédollière. — VIII. *Les Scies à découper le bois* (1 grav.), par M. Chirac. — IX. *Les Omissions*, par M. Fr. Ducing. *Liste des Médailles* (suite). — 41 gravures.

Paris, 106, rue Richelieu. — Un numéro. 50 cent. — Par la poste, 60 cent. — 30 fr. les 60 Livraisons. — Paraît le mardi et le vendredi de chaque semaine.

» On demande des bases ; mais il n'est pas nécessaire de les chercher bien loin. L'Italie n'est pas à Rome, Elle n'a ni possession, ni droit. Le Pape est un souverain reconnu par toutes les puissances. Voilà une base nécessaire et indiscutable. Le problème à résoudre se réduit à ceci : étant donné la papauté souveraine en fait et en droit, et la nation italienne réunie sous le sceptre de Victor-Emmanuel, régler leurs rapports et les faire vivre en paix l'une à côté de l'autre.

» Or, nous avons une trop haute idée de la diplomatie pour croire que ce règlement est au-dessus de ses forces et de son droit. »

JOURNAL DES DÉBATS.

Le *Journal des Débats* émet dans son bulletin, et sous la signature de M. P. David, les réflexions suivantes :

« Les Irlandais ont voulu à tout prix sauver leurs compatriotes, mais ils ont employé les moyens les moins propres à y réussir. Le gouvernement aurait pu céder devant des prières ; il lui était plus difficile d'accorder la grâce des condamnés devant les menaces d'insurrection et d'assassinat. »

SIÈCLE.

Le *Siècle*, s'exprime ainsi par l'organe de M. Louis Jourdan, au sujet de la conférence :

« Le Pape, dit-on, ne peut pas renoncer à sa souveraineté temporelle. L'Italie, de son côté, ne peut pas renoncer non plus à son unité ; si avant de réunir la conférence, on ne décide pas que sa sentence, quelle qu'elle soit, sera exécutée, ce n'est pas la peine de la réunir.

» La conférence sera un tribunal arbitral européen chargé de vider le procès entre l'Italie et la Papauté temporelle, ou elle ne sera rien. Mais, dit-on, les puissances protestantes seront en majorité. Qu'y faire ? La Prusse, l'Angleterre, la Russie ne peuvent se convertir au catholicisme pour cette circonstance ; elles sont ce qu'elles sont. Si vous vous défiez du tribunal arbitral, n'allez pas devant lui, déclinez sa juridiction ; mais si vous l'acceptez, subissez toutes les conséquences de cette acceptation. »

MONDE.

Dans sa correspondance de Rome, en date du 18 novembre, le *Monde* constate que les prisonniers pontificaux n'ont eu qu'à se louer des procédés des garibaldiens, tant qu'ils ont été entre leurs mains ; mais il n'en aurait pas été ainsi après qu'ils eurent été mis à la disposition des autorités italiennes ; dirigés sur Vargino, ils y auraient été renfermés et traités de la manière la plus indigne : Bien différente, continue cette feuille, est la conduite du gouvernement pontifical envers les prisonniers, qui ont audacieusement violé le droit des gens et commis sur les Etats du Saint-Siège mille actes de brigandage. Le Souverain-Pontife a donné l'ordre que tous les garibaldiens, sans distinction, fussent convenablement traités dans des bâtiments vastes et bien aérés, qu'on leur fournit une nourriture saine et abondante, et qu'on donnât à tous ceux qui en manquaient, du linge et de chauds vêtements. »

Pour extrait : A. LAYOU.

Nouvelles du jour

La séance du Corps législatif a présenté aujourd'hui une assez vive animation.

Après le rapport sur l'élection de M. de Fourment, député de la Somme, lequel a été admis et a prêté serment, la chambre s'est occupée de la fixation de son ordre du jour. MM. Jules Favre, Pelletan et Glais-Bizoin ont demandé la priorité en faveur des affaires d'Allemagne. M. Josseau a insisté pour qu'on s'occupât d'abord de la question romaine. M. Thiers, appuyé par M. Berryer, a déclaré qu'il était indifférent que l'Allemagne vint après l'Italie, ou l'Italie après l'Allemagne, pourvu que l'un et l'autre problème soit traité en pleine liberté de conviction patriotique.

La chambre s'associant à l'opinion de l'illustre orateur, a décidé que les interpellations sur Rome précéderaient celles relatives à l'Allemagne.

M. le marquis d'Andelarre a déposé une demande d'interpellation sur la question des subsistances. L'honorable député voudrait qu'on abolît les surtaxes établies sur les blés étrangers à leur entrée en France. La proposition sera examinée dans les bureaux.

— C'est vendredi seulement que s'ouvrira, au Sénat, la discussion sur les affaires d'Italie. Voici le texte de la demande d'interpellation et les noms des membres qui l'ont signée :

« Les sénateurs soussignés offrent l'hommage de leur reconnaissance à l'Empereur qui, en préservant Rome, sauvée par la valeur de nos troupes et celles du Saint-Siège, a su faire respecter l'honneur national.

même encore déclaré.

— Il est riche. »

A ces mots, Edith lui lança un regard menaçant.

« Mon amour pèserait plus dans un plateau de la balance que toutes les richesses du monde dans l'autre. Si même tout est véniel ici-bas, une seule chose fait exception et ne le sera jamais : c'est l'amour de la femme.

— Vous paraissiez pourtant en proie à une si vive angoisse pour sa vie !

— Je n'ai pas dit que je tremblais surtout pour lui.

— Pour qui donc ? pour qui venez vous ici ?

pour qui...

— Pour le capitaine Puke, interrompit-elle.

— Et vous vouliez, Edith, me faire abandonner une résolution qui m'est commandée par mon honneur ?

— Je ne pensais pas à votre honneur ; votre vie seule me préoccupait.

— Une vie sans honneur...

— Vous placez votre honneur au-dessus de votre amour ?

— Un amour sans honneur...

— Mais quel honneur acquerez-vous par une folie ?

— Le duel n'est pas ma folie ; il est la folie du temps, de la génération, du monde.

— Parce que le monde consacre cette folie, l'amour doit-il être sacrifié au hasard aveugle ? Est-ce là de l'amour ?

— Tout amour qui ne repose pas sur l'estime est un crime ou une faiblesse.

« Ils demandent à interpellier le gouvernement sur les conséquences que doivent produire les derniers événements accomplis dans les Etats romains pour garantir la souveraineté temporelle du chef de l'Eglise contre les prétentions qui s'affirment au grand jour et le menacent ouvertement.

« Baron Ch. Dupin, cardinal Mathieu, cardinal Donnet, baron de Vincent, cardinal de Bonnechose, amiral Charnier, comte de Bourquenay, général vicomte de La Hitte, comte Mimerel de Roubaix, baron de Ladoucette, Dariste, l'archevêque de Paris, vicomte de La Guéronnière, Laity, le Verrier. »

Après la fixation de l'époque du débat sur les interpellations, le Sénat a entendu le rapport de diverses pétitions. Dans le nombre figurait celle des propriétaires et marchands du Calvados, qui sollicitaient un règlement sur la contenance des fûts à cidre. La chambre a passé à l'ordre du jour.

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin au palais de Saint-Cloud, sous la présidence de l'Empereur.

Les journaux qui annonçaient, hier, l'adhésion du Souverain Pontife à la conférence, disent aujourd'hui que le cabinet de Florence montre les mêmes dispositions. L'une et l'autre supposition nous semblent hasardeuses, fussent-elles sérieuses, qu'elles n'engageraient ni Florence ni Rome. Voilà ce qu'on oublie d'écrire dans les précepteurs de solutions chimériques.

La véritable question, en dehors de la conférence, désirable mais stérile, est celle-ci : neutralité des puissances non intéressées ; garantie collective, par les Etats catholiques, de l'autorité politique et des possessions territoriales du Saint-Siège.

On écrit de Rome, 13 novembre :

« Aujourd'hui, ont été célébrées, à la basilique de St-Jean-de-Latran, de solennelles funérailles pour les soldats qui ont été tués dans ces derniers temps en combattant les envahisseurs de l'Etat pontifical. Les généraux et les officiers de l'armée française et de l'armée pontificale assistaient à cette cérémonie qui avait attiré une foule considérable. »

La cour impériale vient de confirmer le jugement qui a condamné à 500 fr. d'amende les chefs de la grève des tailleurs de Paris.

Le boucher Avinain, condamné à la peine de mort dont le pourvoi a été rejeté par la cour de cassation, a signé ce matin une demande en commutation de peine.

Deux navires de guerre français se rendent dans les parages de l'Abysinie, où ils croiseront jusqu'à nouvel ordre.

À la date du 21 novembre, on parlait beaucoup à Florence, de l'entrée du général Lamarmora au ministère. Selon toute probabilité, Garibaldi ne sera pas mis en jugement.

Le Robinson Crusœ de M. Offenbach a obtenu hier soir, à l'Opéra-Comique, un très grand succès. La partition est sérieuse tout en restant enjouée; quant au scénario, il est divisé en cinq tableaux fort émouvants et curieux. Montaubry et Mme Galli-Marié ont été fort applaudis. Sainte-Foy, en sauvage, est ce qu'on peut imaginer de plus réjouissant.

Nous empruntons à un charmant petit volume qui vient de paraître chez l'éditeur A. Le Chevalier : *Le journal et le journaliste*, par Edm. Texier, l'extrait suivant qui donnera à nos lecteurs une idée de la façon piquante dont cette étude est faite :

Physionomies Parisiennes.

Le chroniqueur quotidien ! — L'homme fort qui soulève chaque matin à bras tendus un sujet quelconque : prix de vertu, cuir de Russie, marché aux veaux, lutte d'alcaïdes, fête de saint Cloud, le salon, l'échoppe, l'armée, l'église, les bonnes d'enfant, ceci, cela, les troubadours, l'empereur d'Autriche et beaucoup d'autres choses encore sans compter la relation de la fête du calendrier. Aimez-vous la choucroute ? Il va vous dire comment on accommode une bouillabaisse. Un travail herculéen, mais non sans collaborateurs : le Dictionnaire Bouillet, le Dictionnaire des contemporains, le Bon Jardinier, le Parfait Memuisier, l'Histoire de France et les différents bouquins qui servent à l'instruction de la jeunesse.

Après tout, ce gaillard-là n'est pas le premier venu, il a écrit autant que Voltaire et il n'aura peut-être pas de statue. Un amour insensé pour les cravates rouges et les chaînes d'or.

Ce volume est le second d'une charmante série que cet éditeur vient d'entreprendre. Ces volumes, format in-32, imprimés en caractères élzéviriens, sont illustrés de charmants dessins de Bertall, Cham, Grevin, Lovray, etc. Quant aux auteurs nous aurons tout dit en les nommant : Chavette, Gaboriau, Edm. Texier, Feynre, Monselet, Siebecker, G. Guillemot, P. Perret, Fr. Sarcey, etc.

Tour à tour défilèrent dans cette revue le flou et l'agent de police, l'homme politique, les cocottes, le bohème, les restaurateurs, les enfants, la parisienne, l'artiste, le boutiqueur, etc. Ce sera bien la véritable galerie des physionomies parisiennes.

Pour extrait : A. Laylou.

L'EXÉCUTION DES FÉNIANS.

On lit dans l'Eveningstar du 23 : Allen, Larkin et Gould ont subi leur supplice, ce matin, dans la prison de New-Bailey

Salford ; ils paraissent avoir, jusqu'au dernier moment, conservé l'espoir qu'on leur ferait grâce, et ils ont déclaré qu'ils mouraient martyrs. Les autorités locales avaient adopté des mesures de nature à prévenir tout désordre. Un brouillard intense enveloppait et cachait presque l'échafaud, et le nombre des spectateurs a été beaucoup au dessous de celui sur lequel on avait compté.

Les préparatifs civils et militaires étaient gigantesques : plus de 3,000 constables spéciaux avaient prêté serment à Manchester, et plus de 2,000 à Salford. Outre le 8^e hussards, le 72^e highlanders et le 57^e régiment d'infanterie, on avait cru à propos de se munir d'une batterie d'artillerie en cas de nécessité.

Les bruits les plus terribles circulaient sur les intentions de ceux qui s'intéressaient aux condamnés. Pendant la soirée d'hier, des rassemblements nombreux assistaient aux préparatifs ; à 2 heures du matin, le peuple s'était généralement dispersé. La prison elle-même était remplie de forces militaires et de police, et les murailles étaient défendues par une garde ayant ses mousquets chargés. Ces préparatifs avaient probablement intimidé les émeutiers, ou soit que leur nombre et leur organisation aient été exagérés, car l'exécution de la sentence ne rencontra pas la plus légère opposition.

Les condamnés qui avaient bien dormi ont été réveillés à 4 heures du matin et ils ont écouté avec recueillement leurs directeurs spirituels. À 8 heures, Calcraft et ses aides ont procédé à la toilette des condamnés. Ceux-ci ont subi ces apprêts avec courage sans opposer la moindre résistance. Quelques instants après, le funèbre cortège s'est mis en marche : Allen et Larkin étaient en tête. Leur paleur était extrême, mais leur fermeté ne semblait pas se démentir. Gould suivait ; il a fallu que l'un des geoliers l'aiderait à monter les marches. Arrivé sur la plateforme il s'est écrié : « Jésus, ayez pitié de nous ! » Trois prêtres, en costume sacerdotal, assistaient les trois condamnés et leur prodiguaient les dernières consolations. Gould occupait la place du milieu ; il serra la main d'Allen au moment où le bonnet était déjà abattu sur les yeux de ce dernier ; mais sous l'impression de la corde qui serrait son cou, il s'évanouit. Les préparatifs étant complets, le plancher manqua tout à coup sous leurs pieds. Allen mourut sans souffrance apparente. Les deux autres parurent souffrir quelque temps.

Contrairement à toute attente, il y avait fort peu de monde, car la totalité de l'assistance ne dépassait pas quelques milliers et l'on pouvait remarquer avec plaisir qu'il ne s'y trouvait presque point de femmes ; il ne se produisit pas le plus léger trouble d'aucune sorte, un brouillard épais déroba presque l'échafaud aux regards. Les corps ont été détachés à 9 heures. Chaque prisonnier portait au cou une médaille avec une inscription.

Pour extrait : A. Laylou.

Bulletin Agricole

Dans les bourgs et hameaux, on a lu le discours de l'Empereur ; les uns sous le porche de l'église, les autres à la veillée, dans le journal du département. On se met trois ou quatre pour l'avoir ; plusieurs, qui ne payent pas, le lisent tout de même.

L'Empereur a dit des choses utiles au paysan. D'abord que la conscription reste comme autrefois, et même qu'on n'ira que cinq ans à l'armée, au lieu de sept. Car il est bien clair que le temps de guerre deviendra de plus en plus rare, et le temps de paix de plus en plus fréquent. D'ailleurs, on en a vite fini à présent lorsqu'on se décide à se battre. Trois semaines l'an passé pour la guerre d'Allemagne, cinq semaines il y a huit ans pour la guerre d'Italie. Si vous croyez qu'on est sans réfléchir à ça parmi les campagnards et les ouvriers ?

Avec la paix assurée, le travail reprendra, le commerce aussi. C'est à considérer dans la saison d'hiver. Pas de meilleur moyen pour le riche de venir en aide au malheureux. Un fossé à creuser, un mur à relever, le chemin de la paroisse à empierrer ou à assainir, celui qui fait abattre du bois, celui-là qui fait planter de la vigne : voilà des aumônes qui profitent à tout un chacun et qui ne font rougir personne.

On s'apercevra moins comme ça du blé cher. Le discours de l'Empereur, sans déguiser la vérité, qui est que la récolte de cette année n'a pas été suffisante, est fait pour rassurer les craintifs. La denrée ne manquera point, et les prix ne monteront probablement pas au-dessus de ce qu'ils sont au jour d'aujourd'hui. Comment cela ? Parce qu'on en a acheté et qu'on en achète des quantités en Russie, en Hongrie, en Espagne, en Amérique. Arrivé à Marseille ou au Havre, à Strasbourg ou à Bayonne, le blé étranger prend le chemin de fer et se rend dans les pays où il peut rendre service. C'est ce qui fait qu'en pleine saison

de mauvaises routes et de balage tourmenté, les mercuriales n'ont que de petites différences d'un bout à l'autre de l'empire : cinq à dix sous par double boisseau tout au plus. Eh bien ! lors de la grande cherté d'il y a vingt ans, dans l'hiver de 1846 à 1847, on payait à Toulouse et à Grenoble le blé dix francs de moins par hectolitre qu'à Nancy ou à Bourges. Les moyens de transport manquaient !

Pour le moment, nos halles et marchés tournent autour du prix de 29 à 30 francs l'hectolitre, froment de bonne qualité marchande, poids de 76 à 77, kilos. La halle de Paris, ce baromètre cassé, après avoir incliné à la baisse, revient à la hausse. Il ne sait pas plus ce qu'il fait aujourd'hui qu'hier. La vraie boussole, c'est le marché départemental. Or celui-ci tient les prix fermes, mais il ne les exagère point. Quelques personnes s'imaginent que le producteur, propriétaire ou fermier, fait de gros bénéfices. Point du tout. On vend cher, mais on n'a que le quart ou le tiers du blé des fortes années. Mettons-le à 30 francs l'hectolitre ; ne vaudrait-il pas mieux en avoir trois hectolitres à 16 ou 17 francs ?

Pour finir sur ce chapitre, disons que le marché de l'étranger est, comme le nôtre, en hésitation, mais sans pencher à la baisse. On est certain partout des arrivages : c'est le grand point pour le consommateur.

Vu que notre causerie hebdomadaire occupe déjà beaucoup de place, et que d'ailleurs il n'y a pas grand chose d'intéressant à constater pour les huiles et les alcools, pour les sucres et les stérines, renvoyons à samedi ce que nous en pourrions dire aujourd'hui. Mentionnons toutefois la fermeté persistante des cours sur les vins anciens et nouveaux, tant à Bercy et à l'Entrepôt que dans les pays à cépages.

Pour ce qui concerne le bétail, il y a reprise générale, surtout par rapport à la marchandise de belle qualité. On se défait mieux que la semaine dernière des pores à La Villette et à Saint-Germain. Poissy continue à faire une fructueuse concurrence à La Villette. On y a vu jeudi, 1,391 bœufs et 4,850 moutons, qui se sont placés à de bons prix. Lundi au nouveau marché central il y avait 1,851 bœufs et 9,653 moutons. Transactions hésitantes ; en fin de compte, les sujets bien conditionnés se sont placés avantageusement. Les autres ont dû accepter les offres désagréables de la boucherie. Si le Pharaon égyptien ressuscitait marchand de bestiaux, et qu'il amenât sur place ces fameuses vaches maigres, il serait très bien obligé, faute d'acheteurs, de les ramener au domaine.

Pour extrait A. Laylou.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

DAT	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.
1	Diman.	L'Avent.	
2	Lundi.	S. Bibiane.	Cahors, Varaire, St-Céré, Rouquayroux, Moncléra.
3	Mard.	S. François-X.	Bagnac.
4	Mercur.	S. Pierre C.	Puy-l'Evêque, Labastide-du-H.-M., Souceyrac, Concorès
⊙ P. Q.	le 4, à 2 h. 37 m. du soir.	
⊙ P. L.	le 12, à 1 h. 49 m. du matin.	
⊙ D. Q.	le 18, à 5 h. 45 m. du soir.	
⊙ N. L.	le 26, à 5 h. 20 m. du soir.	

PRIMES EXCEPTIONNELLES RÉSERVÉES À NOS ABONNÉS

MAGNIFIQUES ÉTRENNES

LES PLUS BEAUX LIVRES ILLUSTRÉS

À prix deux fois supérieurs, ces livres défont toute comparaison ; richesse, élégance, intérêt, bon marché.

1^{re} Prime

L'ALBUM DE LA GALERIE DE RUBENS dite du Luxembourg, composé de 25 tableaux avec un beau portrait de Rubens, (dans nos bureaux) 22 fr.

2^e Prime

- (Collection Armengaud), Les galeries publiques de l'Europe par J. Armengaud. — Toute l'Italie et ses merveilles 3 volumes, 975 gravures 104 fr.
- La révolution Française par Jules Janin. — 2 vol. 756 gravures 70 fr.
- Les rois du monde par nos premiers écrivains. — 1 vol. 130 gravures 30 fr.
- La Russie historique Pittoresque et monumentale par Piote Artamoff et J. Armengaud, 2 volumes 519 gravures 70 fr.
- Les trésors de l'art par J. Armengaud. — 1 volume, 130 gravures 60 fr.

Tous ces ouvrages, magnifiquement reliés, tranches dorées, dos maroquin du Levant, plaques or fin, imprimés par Ch. LAHURE, sur papier vélin supérieur, sont tous du même format royal in-4°.

On peut demander la collection entière de M. Armengaud, ou l'un des ouvrages séparément.

Pour recevoir l'envoi franco dans les départements, soigneusement emballé, ajouter aux prix ci-dessus 2 fr. par volume pour le port.

Adressez les demandes au Directeur du journal accompagnées d'un mandat sur la poste.

Le deuxième Concert annuel de la Société orphéonique sera donné dimanche prochain, 1^{er} décembre, dans la Salle de spectacle de la ville.

L'Orphéon de Cahors chantera le chœur imposé aux Sociétés de première division au concours de Paris.

Dans notre numéro de samedi prochain, nous donnerons le programme complet de cette soirée.

MM. les Patrons qui auraient retenu leur carte devront en être porteurs ; ceux qui l'ayant rendue, ne la recevraient pas à domicile avant le concert, sont priés de vouloir bien en faire la déclaration au contrôle du théâtre, au moment de leur entrée.

Vendredi dernier, à Cahors, vers 11 h., un chien de berger s'est jeté sur plusieurs chiens en traversant la ville ; on ignore s'il était enragé. Il s'est dirigé sur la route de Toulouse. Par prudence, M. le Commissaire de police a fait abattre les chiens qui lui ont été signalés comme ayant été mordus.

La foire de Catus, du 22 novembre courant, a été favorisée par un temps superbe. 600 bœufs d'atelage se trouvaient sur le champ de foire. La moitié environ s'est vendue dans les prix de 5 à 600 fr. la paire. 500 moutons ou brebis ont été amenés, la plus grande partie, vendue aux prix de 20 à 35 fr. ; quelques bœufs de boucherie ont été vendus à 30 fr. les 50 kilos.

300 sacs de blé ont été livrés à 28 fr. l'hect. (prix moyen).

150 hect. maïs à 14 fr.

3,000 sacs de noix à 9 fr. l'hect.

6 quintaux de truffe à 2 fr. le kil. 1^{re} qualité, La volaille a été vendue de 45 à 50 c. le demi kilo.

Le 23 du courant, vers 4 heures du soir, un incendie s'est déclaré à la maison du sieur Labrunie (Jean), cordonnier à St-Céré. Grâce aux prompts secours de la population, on s'est bientôt rendu maître du feu. Les pertes sont évaluées à 1,000 fr. L'immeuble était assuré.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS.

Compositions du 5 au 10 novembre 1867.

- Rétorique. Discours français. 1 Larroumet ; 2 Chouet. *Seconde.* Version grecque. 1 Queyssac ; 2 Pasquet. *Troisième.* Version grecque. 1 Tardieu ; 2 Lamoure. *Quatrième.* Version grecque. 4 Dupuy ; 2 Painchenat. *Cinquième.* Version latine. 1 Lemaire ; 2 Mayzen. *Sixième.* Calcul. 4 Fouchet ; 2 Barancy. *Septième.* Calcul. 4 Cambornac ; 2 Delmas (Jean). *Huitième.* Orthographe. 1 Calmels ; 2 Lavoisot. *Enseignement spécial.* Anglais. 1 Vilas ; 2 Calvet. *Deuxième année.* Anglais. 1 Allard ; 2 Garrigou. *Première année.* Anglais. 4 Richard ; 2 Alibert. *Année préparatoire.* Classe préparatoire. *Première division.* Calcul. 4 Roux ; 2 Laval. *Deuxième division.* Calcul. 4 Pasquet ; 2 Dry. *Troisième division.* Calcul. 4 Linou ; 2 Miquel. *Le Proviseur, RICHAUD.*

ADJUDICATION

Le 16 Décembre prochain, à deux heures après midi, il sera procédé, à Cahors, en l'Hôtel de la Préfecture, par M. le Préfet du Lot, assisté du Conseil de Préfecture, en présence de M. l'Ingénieur en chef du département, à l'adjudication, au rabais et par voie de soumissions cachetées, des ouvrages et fournitures de matériaux à faire pour l'Entretien des Routes Impériales du Lot, pendant les années 1868, 1869, 1870, 1871, 1872 et 1873.

Les Travaux dont il s'agit forment onze lots. (Voir le Journal du Lot du 20 novembre 1867.)

NOTA. — Chaque lot sera soumissionné et adjudgé séparément.

Les devis des travaux sont déposés à la Préfecture (Bureau des Travaux publics), où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir.

La cour de Cassation vient de décider, dans son audience du 21 novembre, que les maires ont le droit de fixer la taxe du pain ; le décret du 22 juin 1863, sur la liberté de la boulangerie, ne le leur a nullement enlevé.

Cette jurisprudence, dans les temps actuels, a une réelle importance. Elle fixe désormais les droits des maires.

Conseil Général.
Budget. — Sous-chapitre VIII.

Sur le rapport d'un membre de la même commission, le Conseil vote tous les crédits inscrits au Sous-chapitre VIII, relatif à l'assistance publique, à l'exception d'une somme de 5,000 fr. qui est demandée pour être accordée à titre de subvention à la maison de refuge et de miséricorde de Cahors. M. le rapporteur dit qu'avant de statuer sur l'allocation de ce crédit, la commission, tout en reconnaissant les services qu'a rendus cet Etablissement, désirerait être fixée sur sa situation, sur les travaux auxquels sont employées les personnes qui y sont reçues, et si dans un avenir plus ou moins prochain, il ne pourrait pas se suffire avec ses propres ressources, qu'en conséquence elle proposait la nomination d'une commission qui serait chargée de visiter cette Maison et de rendre compte au Conseil du résultat de sa mission avant la fin de cette session. Cette proposition ayant été adoptée, le Conseil désigne MM. Bessières, Calmon et Cipières, pour faire partie de cette commission.

Médicaments gratuits. — Observations.

Au sujet du crédit de 2,000 fr. alloué pour l'achat de médicaments fournis aux indigents, un membre fait observer qu'il serait à désirer que l'administration fit connaître d'une manière positive les médicaments dont la fourniture peut être faite gratuitement aux indigents; qu'il est arrivé plusieurs fois que les pharmaciens auxquels on présentait une ordonnance du médecin, se refusaient à délivrer les remèdes qui s'y trouvaient prescrits, sous prétexte qu'ils ne figuraient pas au nombre de ceux qu'ils étaient autorisés à fournir gratuitement aux malades; que cet état de choses pouvait avoir des inconvénients sérieux, et qu'il croyait devoir le signaler à l'administration. M. le Préfet répond que c'est la première fois qu'il en a connaissance, et qu'il examinera la question avec sollicitude. Après la discussion à laquelle cet incident donne lieu, il est convenu que M. l'inspecteur de l'assistance publique sera appelé au sein de la commission des finances pour y donner des renseignements sur la manière dont se fait dans le département la fourniture gratuite des médicaments aux indigents.

Compte départemental de 1865. — Décret de règlement.

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi du 40 mai 1838, un membre donne connaissance au Conseil du décret du 8 juin dernier qui arrête définitivement les résultats en recettes et en dépenses du Compte de 1865. Cette communication ne donne lieu à aucune observation.

Compte d'emploi du fonds de non valeurs.

Il est aussi donné connaissance de l'état d'emploi des fonds de non valeurs au Conseil qui lui donne son approbation.

Budget. — Sous-chapitre I^{er}.

Sur le rapport d'un membre de la première commission, le Conseil vote le Sous-chapitre I^{er} et donne son approbation à toutes les allocations qui s'y trouvent inscrites et qui se réfèrent aux dépenses obligatoires. La totalité de ces allocations s'élève à la somme de 40,635 fr.

Chemin d'intérêt commun, n° 50. — Offre de M. Cabrinat.

Un membre de la commission des travaux publics expose qu'en 1866, M. Cabrinat, directeur de l'usine de Leyme, offrit d'exécuter à bref délai la partie du chemin vicinal d'intérêt commun, n° 50, de Latronquière à Gramat, comprise entre Leyme et Aynac, sur une longueur de 3,633 m 40 c. moyennant le prix de 48,000 fr., montant du détail estimatif et sous la réserve que ses avances lui seraient remboursées par annuité de 2,000 à 2,500 fr. y compris la valeur de la prestation; les offres de M. Cabrinat ont été acceptées par arrêté de M. le Préfet, en date du 7 avril 1866; mais d'après la loi du 18 juillet 1866, les conseils généraux devant statuer sur les affaires de cette nature, M. le Préfet a cru devoir surseoir à l'exécution de son arrêté et soumettre à l'assemblée départementale le traité intervenu entre M. Cabrinat et lui pour qu'elle voulût bien lui donner son approbation. M. le rapporteur ajoute que la commission avait reconnu que le département avait un grand intérêt à accepter le traité soumis à sa ratification, puisque le soumissionnaire s'obligeait à livrer dans cinq ans, sans exiger d'intérêt, un travail dont l'exécution pourrait bien durer neuf à dix ans, s'il ne devait être fait qu'au fur et mesure que les ressources de la ligne deviendraient disponibles, et qu'elle était d'avis d'approuver ce traité ainsi que l'avait déjà fait M. le Préfet. Après cet exposé, le Conseil donne son approbation au traité intervenu entre l'administration et M. Cabrinat et décide qu'il sera alloué chaque année à la ligne n° 50 une subvention de mille francs pour payer, concurremment avec les ressources propres de cette voie de communication, les annuités stipulées par M. Cabrinat.

La suite au prochain numéro.

Nous apprenons de source certaine, dit la Patrie, que le conseil d'Etat vient d'être saisi d'un projet de loi relatif à l'abaissement des taxes télégraphiques.

Ce projet de loi, promis à la dernière session par M. le Ministre d'Etat, serait beaucoup plus libéral que celui dont les journaux ont entrete nu le public il y a quelques semaines.

La taxe serait de 50 centimes pour les dépêches simples échangées entre deux villes d'un même département, et de 1 franc pour celles échangées entre deux villes quelconques de l'empire.

Nous lisons dans le Journal de Lot-et-Garonne :

La compagnie d'Orléans vient d'annoncer que trois compartiments, un de première, un de seconde et un de troisième, s'il se trouve des voitures de ces deux dernières catégories dans le train, seront mis à la disposition des dames voyageant seules dans tous les trains de la ligne de Paris à Agen.

Sous peu, d'importantes modifications seront apportées dans le service des mandats ou articles d'argent délivrés et payés par les bureaux de poste de l'Empire.

Les formules vont être modifiées.

Le maximum des mandats payables à vue sera élevé.

De grandes facilités seront accordées aux habitants des villes et des campagnes pour faire toucher par intermédiaire le montant des mandats de poste.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

- 23 — David (Marie-Jeanne), à la Citadelle.
- 24 — Cazelou (Marie), à la Citadelle.
- 25 — Bordaries (Marie), rue Salvat.

Mariages.

- 24 — Faurie (Jean-Pierre), propriétaire, et Souleillou Guillaume.

Décès.

- 23 — Martin (Marie-Louise-Catherine), 46 ans, rue Impériale.
- 23 — Breil (Belou), journalière, 76 ans, rue du Cheval-Blanc.
- 25 — Cazelou (Marie), 2 jours, à la Citadelle.
- 25 — Duc (Auguste-Ambroise), conducteur des Ponts-et-Chaussées, 54 ans, boulevard Sud.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 24 novembre 1867.

6 versements dont 3 nouveau 814 »
5 remboursements 1,460 »

Pour la chronique locale : A. Layton.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier émet :
Des obligations foncières de 500 fr. 5 0/0 remboursables par voie de tirage au sort ;
Des obligations communales 4 1/2 0/0 de 4 ans, à 8 ans d'échéance,
S'adresser pour obtenir ces obligations sans frais : à Paris, au siège de la Société, 19, rue Neuve des Capucines ;

Dans les départements, aux Recettes des Finances, chez MM. les notaires et chez tous les Correspondants de la Société.

Faits Divers.

— Livingstone. — Le vapeur Roman vient d'arriver à Plymouth, apportant des nouvelles du cap de Bonne-Espérance jusqu'au 20 septembre. Suivant ces nouvelles, M. Moffat, missionnaire américain et beau-frère du docteur Livingstone, avait publié une lettre dans laquelle il exposait avoir des motifs sérieux d'espérer que ce dernier était encore vivant. M. Moffat dit qu'on a reçu à Zanziba un rapport annonçant le passage du docteur Livingstone dans un endroit au-delà de celui où on dit qu'il a été tué.

D'un autre côté, on lit dans une lettre écrite de Bombay et adressée à l'Athenæum :

« Nous suivons ici avec une grande anxiété tout ce qui a trait à la destinée du docteur, mais nous n'attachons pas la moindre foi au récit de sa mort, tel que l'ont fait Mouza et ses compagnons des Comores. Livingstone avait engagé à Bombay onze Africains convertis au christianisme, et pas un des onze n'est revenu ! Nous en concluons qu'il a poursuivi sa marche avec eux dans les contrées inexploitées de l'intérieur. Deux de ces hommes avaient reçu, sous la direction du signataire de cette lettre, une éducation assez développée. C'étaient de jeunes Ajawas, amenés exprès dans l'Inde par le docteur. Ils étaient rompus aux mœurs et aux idiomes de tous les pays que Livingstone avait à parcourir. S'il avait succombé, comme le prétend Mouza, ces deux hommes et leurs neuf compagnons, tous élèves de la mission anglicane de Nazik, seraient certes revenus dans l'Inde, où ils ont laissé des amis dévoués et disposés à leur venir en aide partout où ils voudront s'établir, en Afrique ou ailleurs.

L'expédition partie d'Angleterre le 15 juillet dernier aura bientôt occasion, sans doute, de contrôler ces nouvelles.

Le tome IX des Nouveaux Lundis, qui paraît en ce moment chez Michel Lévy frères, contient des articles de littérature, d'histoire et même de philosophie religieuse. L'article sur M. Guizot, à l'occasion de ses Méditations chrétiennes, laisse voir ce que pense M. Sainte-Beuve sur ses matières controversées, et témoigne en même temps de son respect pour les doctrines différentes. Bossuet est étudié de près pour son Discours sur l'histoire universelle, et l'admiration n'y est limitée que par le sentiment de la vérité. — Un piquant portrait de l'abbé de Pradt ; une sérieuse esquisse de l'impératrice Marie-Thérèse dans ses rapports avec Marie-Antoinette, des Anecdotes sur la société de la Restauration, sur M^{mes} Dufrenoy et Sophie Gay, sur Benjamin Constant et Béranger ; d'anciennes anecdotes sur le Dictionnaire historique de Bayle et sur la candidature de Montesquieu à l'Académie ; une sorte de parallèle tout moderne entre M^{me} de Gasparin et M^{me} Eugénie de Guérin, offrent, on le voit, toute la variété désirable. Une étude particulière et fort agréable de M^{me} Verdélin, l'une des amies les plus fidèles de J.-J. Rousseau, devient un des compléments nécessaires des Confessions. Ce qu'on peut dire, c'est que la série des Nouveaux Lundis ne faillit pas.

Pour être renseigné en temps utile sur les mouvements de la bourse et sur les incidents spéciaux, qui peuvent influer sur les cours des diverses valeurs ; pour connaître immédiatement après les tirages, les numéros sortis, donnant droit, soit à des lots, soit au remboursement, une feuille, ne paraissant qu'une fois par semaine serait insuffisante. Le journal Financier l'a compris. Malgré la modicité de son prix d'abonnement, ce journal fournit chaque semaine à ses abonnés un numéro de 16 pages, renfermant tous les renseignements utiles aux détenteurs de valeurs, rentes, actions ou obligations. Il renferme, en outre, une revue politique de la semaine et un bulletin agricole et commercial. On s'abonne, en envoyant 8 fr. pour l'année (52 numéros), ou 4 fr. pour six mois (26 numéros), en mandat ou timbres-poste, à M. ROUSSET, rédacteur en chef du journal financier ; 42, rue Notre-Dame-des-Victoires, à Paris.

GUÉRISON de la PHTHISIE PULMONAIRE et de la bronchite chronique.

A l'aide d'un traitement nouveau. — Brochure in-8° de 112 pages, 6^e édit., par le docteur Jules Boyer. On reçoit franco cet ouvrage, en adressant 1 fr. 50 c. en timbres-poste, au docteur Jules Boyer, boulevard Magenta, 174, ou à l'éditeur A. DELAHAYE, place de l'École de Médecine, à A. Paris.

Annonces Judiciaires.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Etude de M^e Etienne VIVAL, avoué licencié à Figeac.

Le vendredi treize décembre à 8 heures du matin, au Tribunal de Figeac aura lieu l'adjudication des immeubles saisis à Marie Doumerg, veuve Bessières. Mise à prix : 50 fr.

Etude de M^e BÉTILLE, avoué à Figeac.

Le treize décembre à 8 heures du matin aura lieu au tribunal de Figeac la vente des immeubles saisis à la requête Pierre Bos : mise à prix 100 fr. (Extrait de l'Echo du Quercy, 16 nov.).

Etude de M^e BOUSQUET-PONTIÉ, avoué à Figeac.

Le vendredi treize décembre, à 9 heures du matin, au tribunal de Figeac, aura lieu l'adjudication des immeubles saisis à P. Alran fils, domicilié au village d'Auguirande. Mises à prix : 1^{er} lot, 200, 2^e lot, 400, 3^e lot, 300, 4^e lot, 200, 5^e lot, 300, 6^e lot, 200 fr. Il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscriptions sur les biens saisis pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication. (Extrait du Memorial de Figeac du 14 nov.).

ARRONDISSEMENT DE GOURDON.

Etude de M^e Maturé avoué à Gourdon.

D'un ajournement du ministère de Dorval huissier à Martel, en date du 19 novembre, il résulte que dame Marguerite Clusan a formé contre son mari Martin Lafeuille, une demande en séparation de biens.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

LIBRAIRIE HACHETTE et C^e, boulevard St-Germain, 27, à Paris.

LE LIVRE DE CUISINE

PAR JULES GOUFFÉ, ex-officier de bouche du Jockey-Club de Paris.

Comprenant la Cuisine de ménage et la grande Cuisine, avec 25 planches imprimées en chromo-lithographie et 160 vignettes sur sur bois dessinées d'après nature par E. Ronjat. Un magnifique volume grand in-8° : broché, 25 fr. ; cartonné en percaline gaufrée, 27 fr. 25 ; relié, dos en chagrin, tranches jaspées, 29 fr.

La cuisine, cet art tout français, cette branche si intéressante de notre industrie nationale, de notre terroir et de notre goût, réclamait depuis longtemps déjà son livre, c'est-à-dire un ouvrage qui, sous le rapport de la forme et du fond, fût à la hauteur de son importance universelle, de sa supériorité reconnue chez tous les peuples.

Nous croyons pouvoir affirmer que cet ouvrage existe maintenant : le vrai livre de cuisine est enfin réalisé. Il forme un magnifique volume de 800 pages imprimé avec le plus grand luxe, et orné de 25 planches en couleur et de 160 vignettes sur bois. Les planches et les vignettes, toutes peintes et dessinées d'après nature par M. Ronjat, sont le complément essentiel des recettes et constituent en outre de véritables œuvres d'art.

Le livre de cuisine est à la fois le vade mecum de la

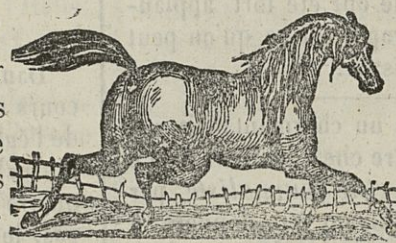
cuisine de tous les jours, celle du ménage et de la petite fortune ; puis le manuel supérieur de la grande cuisine d'extra, celle des hôtels, des châteaux, des maisons princières. Il forme le cours gradué de pratique culinaire le plus logique le plus complet, le plus nécessaire aux cuisiniers de tous âges, de tous grades et de tous pays.

La beauté exceptionnelle du volume, jointe à sa haute utilité, le place d'ailleurs tout naturellement dans les mains des hommes et surtout des femmes du monde. Les maîtresses de maison y trouveront, sous la forme d'un brillant album, un guide excellent à l'aide duquel elles pourront toujours varier leur ordinaire, régler et contrôler leurs dépenses, ordonner un grand dîner, en un mot, contribuer largement, par l'attrait d'une bonne table, à faire rechercher et aimer leur intérieur.

POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL,

Voiturier, à l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures à volonté, qu'elles trou-



veront chez lui, Poste aux chevaux, Galerie Audouy, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

A VENDRE L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

EN ENTIER OU A PARCELLES

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

QUESTION DU POT-AU-FEU

Ne vous laissez pas tromper en achetant chez les épiciers des Boules de CARAMEL de FÉCULE et de CHICORÉE pour les Boules d'Oignons.

LES PASTILLES-ROZIERE

pour le pot-au-feu

sont les seules faites avec l'extrait d'Oignon brûlé et les seules récompensées d'une médaille à L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867. Pour éviter d'être trompé : demandez des Pastilles-Rozière, exigez sur les boîtes la signature ROZIERE et la marque de fabrique LA VOITURE POT-AU-FEU.

AVIS AUX FEMMES ÉCONOMES

La Panamine est supérieure au bois de Panama ; avec un pain de Panamine de 30 cent., on peut nettoyer aussi bien que le meilleur dégraisseur, un gilet de flanelle, une robe de soie ou de laine, un pantalon, un gilet, une cravate, etc. Se vend chez les épiciers.

AVIS IMPORTANT.

Ne pas confondre la PANAMINE ROZIERE avec les savons qui infectent et que l'on vend sous le nom de savon de Panama. La PANAMINE à la forme ronde, elle est enveloppée de papier d'étain et porte le nom ROZIERE.

Le propriétaire-gérant A. LAYTON.

A VENDRE

POUR CAUSE DE MALADIE

UN ÉTUDE D'AVOÜÉ

Près le Tribunal de 1^{re} Instance de Gourdon (Lot).

S'adresser à M. Bruny, président de la Chambre des avoués, à Gourdon, qui en est le titulaire.

A CÉDER

UN FOND DE MENUISERIE

SITUÉ PRÈS DE LA HALLE, A CAHORS avec bail de 9 ans. On peut entrer en jouissance de suite.

S'adresser pour traiter à M. BÉDÉ qui en est le propriétaire.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

A Cahors, chez M. Vinel, Pharmacien.

MARBRERIE ITALIENNE

DE SECONDO PASQUINO

ANCIEN CONTRE-MAÎTRE DE M. BRETON, A CAHORS.

M. SECONDO PASQUINO prévient le public, que, venant de s'établir pour son compte, il s'engage à fournir toutes sortes de travaux concernant la Marbrerie, Gravure, Sculpture en tout genre, à des prix très-modérés.

Son Atelier est situé, rue des Cadourques, à Ste-Claire, MAISON SALIGNÉ.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE

DE CAHORS A ASSIER.

Départ de Cahors : 11 h. du soir. Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.



Guérison RADICALE DES Hernies

ou DESGENTES. Rendant inutile les bandages et les pessaires, méthode de PIERRE SIMON. 40 ans de succès. Envoi franco de prospectus. S'adresser à MM. BEZOU-SIMON et DESCAMPS-SIMON, bandagistes-heriiaires, à Saumur (Maine-et-Loire), élèves, gendres et successeurs de feu Pierre Simon. (Affranchir).

Guérison de l'Épilepsie

La brochure du D^r DURAND sur la guérison de cette terrible maladie, par le GALIUM PALUSTRE cultivé, est envoyée gratuitement, sur toute demande affranchie, adressée à M. VIDAL, pharmacien de 1^{re} classe, à Montpellier (Hérault), dépositaire général.